
LE DIRECTEUR DE CABINET



N° -0304 /SE-ETFP/CAB/DRH

Abidjan, le 23 MARS 2018

NOTE DE SERVICE

A l'attention de Mesdames et Messieurs :

- L'Inspecteur Général Coordonnateur ;
- Les Directeurs Centraux ;
- Les Chefs de services rattachés ;
- Les Directeurs Régionaux ;
- Les Directeurs Départementaux ;
- Les Chefs d'Etablissement.

Objet: Certification des actes de promotion.

Mesdames et Messieurs,

Suite au concours exceptionnel de promotion dans les grades **A5, A6 et A7** et en vue de la prise en charge des personnels promus, je vous informe par la présente que les intéressés sont maintenus à leurs poste et fonction d'origine.

Je vous invite donc à leur délivrer une **attestation de présence** dûment signée par le supérieur hiérarchique immédiat.

Munis de ce document et **d'une copie de l'arrêté portant admission au concours professionnel**, les intéressés devront se rendre, **dans les plus brefs délais**, à la **Direction des Ressources Humaines (DRH) Plateau-SEBROKO, bâtiment C, 1^{er} étage** pour dépôt.

Je vous saurais gré des dispositions utiles qu'il vous plaira de prendre pour la réussite de cette opération.



Alexis AHONZO